



Parc de l'Aéroport
45, rue Jeremy Bentham
34470 Pérols
Tél : +33 (0)4 67 60 88 60
www.mazars.fr

Association Montpellier Danse

18, rue Sainte Ursule - CS 39 520
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Montpellier Danse,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MONTPELLIER DANSE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « variation des fonds dédiés » en page 10 de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation de fonds dédiés sur l'exercice.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pérols, le 5 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
MAZARS CPA

Stephane SERVANTON

Alain CAMON

COMPTES ANNUELS

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

MONTPELLIER DANSE
CS 39520 - 18 rue Saint Ursule, 34961 MONTPELLIER CEDEX 02 - Téléphone :

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/20 (selon ANC 2018-06)			Exercice clos le	Exercice clos le
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/20	31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	31 907	31 165	742	1 371	1 371
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	21 415	17 734	3 681		
Autres immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	301 650	219 259	82 391	34 600	34 600
Autres immobilisations corporelles	144 749	135 881	8 869	14 338	14 338
Autres immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 935		2 935	2 935	2 935
Prêts	49 262		49 262	51 342	51 342
Autres	1 534		1 534	276	276
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	553 452	404 039	149 413	104 862	104 862
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créance clients, usagers et comptes rattachés	35 559	3 132	32 427	12 683	12 683
Autres créances	301 418		301 418	238 189	238 189
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	652 520		652 520	205 011	205 011
Charges constatées d'avance	9 317		9 317	20 269	20 269
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	998 814	3 132	995 682	476 152	476 152
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)					
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 552 266	407 171	1 145 095	581 014	581 014

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos le 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos le 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet			
Autres			
Report à nouveau	85 815	65 351	65 351
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 519	20 464	20 464
Situation nette (sous total)	82 296	85 815	85 815
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	10 784	17 632	17 632
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
TOTAL FONDS PROPRES (I)	93 079	103 447	103 447
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	541 727		
TOTAL FONDS REPORTES (II)	541 727		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS (III)			
FONDS DEDIES			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
TOTAL FONDS DEDIES (III bis)			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	265 960	145 749	145 749
Dettes fiscales et sociales	162 231	187 745	187 745
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	63 888	1 937	1 937
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	18 209	142 136	142 136
TOTAL DETTES (IV)	510 288	477 567	477 567
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (I)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	1 145 095	581 014	581 014

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Exercice clos le 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos le 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos le 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	394 711	1 122 482	1 122 482	-727 771	-65%
<i>dont parrainage</i>	31 613	138 856	31 613		
Montant net du chiffre d'affaires	394 711	1 122 482	1 122 482	-727 771	-65%
<i>dont à l'exportation</i>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation					
Subventions	2 379 400	2 383 092	2 412 092	-32 692	-1%
Produits liés à des financements réglementaires					
Ressources liées à la générosité du public					
Contributions financières	22 729	29 000		22 729	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	8 107	14 379	14 379	-6 272	-44%
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits	54 484	57 129	57 129	-2 644	-5%
<i>dont mécénat</i>	54 481	18 429			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 859 432	3 606 082	3 606 082	-746 651	-21%
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	1 316 533	2 242 320	2 242 320	-925 788	-41%
Aides financières	20 000	21 115			
Impôts, taxes et versements assimilés	31 493	48 435	48 435	-16 942	-35%
Salaires et traitements	682 458	789 916	789 916	-107 458	-14%
Charges sociales	218 086	389 102	389 102	-171 016	-44%
Dotations aux amortissements					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 379	23 276	23 276	1 103	5%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		3 132	3 132	-3 132	-100%
Dotations aux provisions					
Report en fonds dédiés	541 727			541 727	
Autres charges	39 768	98 168	119 283	-79 514	-67%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 874 444	3 615 464	3 615 464	-741 020	-20%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-15 012	-9 382	-9 382	-5 630	-60%
Bénéfice ou perte transférée (III)					
Pertes ou bénéfice transféré (IV)					
TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III -					
PRODUITS FINANCIERS					
De participation					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés	83	75	75	7	10%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	83	75	75	7	10%
CHARGES FINANCIÈRES					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées		1 795	1 795	-1 795	-100%
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		1 795	1 795	-1 795	-100%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	83	-1 720	-1 720	1 802	105%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + VI)	-14 929	-11 101	-11 101	-3 828	-34%

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Exercice clos le 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos le 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos le 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	4 564	18 077	18 077	-13 513	-75%
Sur opérations en capital	6 848	13 559	13 559	-6 710	-49%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	11 412	31 636	31 636	-20 223	-64%
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	3	70	70	-67	-96%
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3	70	70	-67	-96%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	11 410	31 566	31 566	-20 156	-64%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)					
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 870 927	3 637 793	3 637 793	-766 866	-21%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 874 446	3 617 329	3 617 329	-742 883	-21%
SOLDE INTERMÉDIAIRE					
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
- Engagements à réaliser sur ressources affectées					
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-3 519	20 464	20 464	-23 984	-117%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	164 000	164 000			
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	164 000	164 000			

ANNEXE

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

MONTPELLIER DANSE
CS 39520 - 18 rue Saint Ursule, 34961 MONTPELLIER CEDEX 02 - Téléphone :

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'objet de l'association est le développement de la danse, par la création, la production, l'organisation, l'exploitation, la gestion et la formation à Montpellier, en France et à l'étranger, de toutes activités artistiques et culturelles.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association

Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- Faits caractéristiques de l'exercice
- Règles et méthodes comptables
- Commentaires particuliers et autres informations

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été appliqué pour la première fois sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

Les principales modifications apportées concernent des reclassements au niveau des subventions et de certaines charges. Le bilan et le compte de résultat 2019 sont présentés selon les deux règlements (CRC 99-01 et ANC 2018-06) pour comparatif. Le bilan et le compte de résultat 2020 sont présentés selon le nouveau règlement ANC 2018-06.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue pas des changements de présentation, ayant une incidence sur le résultat.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements selon leur durée de vie estimée.

Comme pour les exercices précédents, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, frais d'actes, commissions ...) et frais des emprunts éventuels ne sont pas incorporés au coût de nos actifs.

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel	1 à 3 ans
Matériel scénique	3 à 8 ans
Agencement divers	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Du fait de la non réalisation totale des conditions pour pouvoir immobiliser les frais de montage et les coûts de création de spectacles, ils ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Créances et dettes :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque leur recouvrement est incertain.

Engagements de retraite

Le montant global d'engagements d'IFC à la clôture a été évalué selon le calcul simplifié recommandé par le Conseil National de la Comptabilité. Le calcul simplifié recommandé repose sur une évaluation des indemnités à verser aux salariés à leur départ à la retraite valorisées avec un salaire actuel majoré des charges patronales. Selon cette méthode globale, les engagements d'IFC totalisent à la clôture 329 K€.

Notre association a externalisée les engagements d'IFC pour un montant de 72 K€ (dont 5 000 € de versement en 2020).

Mise à disposition gratuites

Les prestations offertes gratuitement par MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE à l'ASSOCIATION MONTPELLIER DANSE sont les suivantes :

- mise à disposition de locaux administratifs
- mise à disposition de certains espaces de l'Agora de la danse ainsi que les équipements et mobiliers correspondants

Seuls les fluides sont refacturés à l'association.

Elles sont évaluées à environ 164 K€.

L'association ne bénéficie pas de prestations bénévoles.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 a eu un impact sur la situation financière et les résultats de l'association.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement significatif de l'exercice ayant des impacts sur l'activité de notre association. Pour déterminer ces impacts sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'association a retenu l'approche d'ensemble préconisée par l'ANC.

En raison de la nature de son activité et conformément aux instructions gouvernementales, l'association a dû fermer son établissement afin de protéger l'ensemble de ses collaborateurs. Cette fermeture a eu lieu du 16 mars 2020 ou 11 mai 2020. Elle a dû également annuler sa saison et son festival. Aucune billetterie n'a été générée durant cette période. Des spectacles ont pu avoir lieu du 19 septembre 2020 au 26 octobre 20.

Une reprise partielle de l'activité s'est effectuée jusqu'à 30 juin 20, avec une activité normale à partir du 1er juillet 2020. Les mesures sanitaires appropriées prises lors de la réouverture du site ont entraîné des coûts non récurrents de 14 709 € constatés en charges d'exploitation dans les comptes clos au 31 décembre 2020.

Dans ce contexte de forte réduction de l'activité, les produits d'exploitation ont baissé 746 651 € par rapport à l'exercice précédent (dont une baisse de 578 361 € pour la billetterie).

Du fait de l'annulation des spectacles, des avoirs à établir concernant la billetterie ont été comptabilisés à la clôture de l'exercice pour 53 877 € ttc.

Le personnel a été placé en activité partielle durant la période de fermeture. Le chômage partiel a été comptabilisé en compte 641 110 pour 64 035 €. L'association a pu bénéficier des aides gouvernementales de soutien salarial pour 44 122 €.

L'association faisant partie du secteur 1, elle a bénéficié d'exonérations de charges Urssaf pour un montant de 106 852 €

L'association n'a pas souscrit de prêts garantis par l'Etat (PGE).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.B1

En effet, dans l'optique d'une reprise normale de l'activité à brève échéance à la date d'établissement des comptes, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

COMMENTAIRES PARTICULIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Informations sur les rémunérations brutes 2020**

En application de la loi du 23 mai 2006, nous vous informons que :

- les membres du bureau ne perçoivent aucune rémunérations ;
- les rémunérations des trois plus hauts cadres salariés sont : 250 454 €

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
	avant règlement ANC 2018-06	Impact règlement ANC 2018-06	Montant avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/20				
Fonds associatifs sans droit de reprise							
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Écarts de réévaluation							
Réserves							
Report à nouveau	65 351		65 351	20 646	0		85 997
Excédent ou déficit de l'exercice	20 646		20 646	-20 646	-3 519		-3 519
SITUATION NETTE	85 997		85 997		-3 519		82 478
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	17 632		17 632			6 848	10 784
Provisions réglementées							
TOTAL FONDS PROPRES	103 629				-3 519	6 848	93 262

VARIATION DES FONDS DEDIÉS

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Report spectacles							
Subventions d'exploitation		541 727				541 727	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL Report spectacles		541 727				541 727	

Les fonds dédiés dotés sur l'exercice 2020 pour 541 ke correspondent à des dépenses de spectacles prévus sur le festival 2020 et qui ont été annulés suite à la fermeture administrative des salles de spectacles. Ces spectacles vont être reprogrammés sur 2021 en complément de la programmation prévue. Le coût artistique de ces spectacles ne sont pas couverts par un financement supplémentaire sur 2021.

TABLEAU DE RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture	Variations de l'exercice		Solde à la clôture
Subventions d'investissement	Montant nominal global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant nominal	116 609		-66 609	50 000
TOTAL Quotes-parts virées au résultat	98 977		-66 609	32 368
Subventions d'investissement nettes	17 632	0	-0	17 632

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 794		4 104		21 576	53 322
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	70 794		4 104		21 576	53 322
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agenc- des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage indust	283 423		63 441		45 214	301 650
Installations générales, agencements divers	102 611				20 055	82 557
Matériel de transport	13 041					13 041
Matériel de bureau et informatique, mobilier	105 192		2 208		58 248	49 152
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	504 267		65 648		123 516	446 399
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	2 935					2 935
Prêts et autres immobilisations financières	51 618		1 257	2 080		50 796
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	54 553		1 257	2 080		53 731
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	629 615		71 009	2 080	145 092	553 452

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 423	1 052	21 576	48 899
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	69 423	1 052	21 576	48 899
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	248 823	15 650	45 214	219 259
Inst. générales, agencements, aménagements divers	100 655	1 957	20 055	82 557
Matériel de transport	13 041			13 041
Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 811	5 720	58 248	40 283
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	455 330	23 326	123 516	355 140
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	524 753	24 379	145 092	404 039

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	3 132			3 132
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	3 132			3 132

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	49 262	2 205	47 057
Autres immobilisations financières	1 534		1 534
Clients douteux ou litigieux	3 758	3 758	
Autres créances clients	31 800	31 800	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 794	48 794	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	61 397	61 397	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	22 335	22 335	
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	160 832	160 832	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	8 060	8 060	
Charges constatées d'avance	9 317	9 317	
TOTAL DES CRÉANCES	397 090	348 499	48 591

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	265 960	265 960		
Personnel et comptes rattachés	47 582	47 582		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 369	61 369		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 740	2 740		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	50 541	50 541		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	63 888	63 888		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18 209	18 209		
TOTAL DETTES	510 288	510 288		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	9 317
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	9 317

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	18 209
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	18 209

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 417
Dettes fiscales et sociales	124 352
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	53 877
TOTAL CHARGES À PAYER	268 646

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations+A10	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	